

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du samedi 4 janvier 2025

Présents :

AKRAM Najib
AVAZERI Léa
BARBARIN Sandrine
BOUZRAR Maryvonne
BRACCHI Jo
CESARO Christine
CESARO Frédéric
CHAMBI Valérie
CHOURAQUI Serge
CONRAD Camille
DA COSTA Michel

DELPEYROUX Pierre
DHERBECOURT Philippe
DUMONT Gamra
DUMONT Nadia
FILALI Mehdi
GALIANA Alain
GALIANA Sylvie
GOETZ Jeremy
GOUTTENOIRE Corinne
HAAS Jean-Luc
MARMION Chantal

MAURIS Chantal
MAURY Candice
PARISOT Véronique
PERONNET Dominique
ROSADINI Patrick
SAMPIERI Alexandra
SUTERA SARDO Jeremy
VENET Gilles
VERFAILLIE Bruno

Excusés :

BAILLON Yann (DTN)
HARRATHI Mounir

La séance est ouverte par le président à 15h58

1- DISCOURS D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Le Président indique qu'il est heureux d'accueillir les membres pour cette première réunion.

Il présente ses vœux les plus sincères pour l'année 2025 et présente ses plans personnels pour l'année à venir.

Il félicite également les membres du Conseil d'Administration pour leur élection.

Le Président exprime le souhait que les conversations en Conseil d'Administration soient constructives. Il rappelle que la présence des membres du Conseil d'Administration témoigne de leur engagement et de leurs valeurs.

Il ajoute que le Bureau Exécutif ainsi que les autres commissions permettent de garantir une organisation solide et demande aux membres du Conseil d'Administration d'aborder leur vote avec discernement en gardant en tête l'intérêt général. Il exprime sa satisfaction et sa pleine confiance envers les membres choisis.

Le Président affirme que le vote du Bureau Exécutif permet de définir les buts et priorités de la Fédération. Il affirme que ce vote est une opportunité unique de poser des bases solides pour répondre aux besoins des clubs, des ligues, des départements et surtout des pratiquants. Il souhaite que soit renforcée la proximité avec les clubs en modernisant les outils et pratiques, en soutenant les disciplines associées et en mettant en œuvre une formation accessible et performante. Il souhaite également que la communication soit un vecteur de rassemblement, permettant de faire rayonner le karaté pour accroître le nombre d'adhérents.

Il renouvelle ses remerciements et exprime son enthousiasme et sa détermination pour faire grandir la fédération.

2- ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2024

Le Président demande s'il y a des points à corriger sur le procès-verbal de la dernière réunion du 11 décembre 2024.

Madame BARBARIN indique qu'il y a plusieurs oublis et des informations à corriger. Dans un premier temps, sur le procès-verbal du mercredi 11 décembre elle affirme qu'il n'y a que 4 abstentions car elle avait voté pour après les corrections demandées.

Par la suite elle demande à ce que la remarque de Monsieur DALLERAC sur la présentation des comptes soit ajoutée. Il constatait qu'il était anormal que les comptes de résultats soient remis en séance du Conseil d'Administration et non préalablement.

Madame BARBARIN ajoute qu'elle n'avait pas demandé le détail de la campagne de Monsieur VERFAILLIE mais le bilan et le compte de résultat en détail de la fédération comme cela était présenté habituellement. Elle ajoute que M. DESCAMPS a répondu qu'il y avait une nouvelle norme professionnelle établie en 2024. Elle a demandé à plusieurs reprises la référence de cette norme. Monsieur DESCAMPS a répondu de lui faire cette demande par courrier.

En ce qui concerne l'intervention de la commissaire aux comptes Madame TERQUEM, il est demandé que soit ajoutée une précision qui avait été faite, en ce qui concerne un audit sur le matériel de la fédération et notamment les tatamis. Madame TERQUEM avait indiqué que beaucoup de tatamis avaient été sortis des stocks pour être donnés en aide fédérale aux organes déconcentrés et aux clubs. Ceci expliquant donc l'importance des aides fédérales et de la sortie des immobilisations.

Il est ajouté que lors du vote des comptes, il y a eu 4 votes défavorables et une abstention de la part de Madame SORRENTE.

Madame BARBARIN ajoute que Madame TERQUEM avait précisé – en ce qui concerne les 100 000 €- que le montant apparaissait dans le négatif des autres aides fédérales versées et qu'il se situait ainsi dans un montant global et non pas dans le boni de liquidation.

Par la suite, des modifications relatives à l'orthographe sont faites par Madame BOUZRAR.

Monsieur GRUMIC indique qu'il est important de vérifier auprès de Madame SORRENTE par écrit son abstention lors de la réunion du Conseil d'Administration du 11 décembre 2024.

Le Président demande à ce que soit voté l'adoption du PV.

Le Conseil d'Administration approuve le procès-verbal avec les modifications à l'unanimité.

3- ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU EXECUTIF

Monsieur GRUMIC rappelle que les statuts de la FFK prévoient que le Bureau Exécutif est élu lors de la première réunion du Conseil d'Administration suivant son élection. Il précise que ce vote sera réalisé sur une proposition globale de la part du président de la Fédération. Ce vote sera réalisé à bulletin secret. Il demande par la suite s'il y a des questions sur le procédé.

Le Président présente par la suite les différents membres du bureau. En tant que secrétaire général : Monsieur DHERBECOURT Philippe ; Trésorière Madame CONRAD Camille ; Secrétaire générale adjointe : Madame PARISOT Véronique ; Trésorière adjointe : Madame AVAZERI Léa ; Vice-présidente : Madame PERONNET Dominique ; Vice-président : Monsieur CESARO Frédéric ; Vice-Président : Monsieur GALIANA Alain ; Délégué auprès du président : Monsieur FILALI Mehdi.

Monsieur VERFAILLIE rappelle que la composition du Bureau Exécutif est prévue à neuf membres, l'écart entre le nombre d'hommes et le nombre de femmes ne doit pas être supérieur à un. Cela signifie que le Bureau Exécutif ne peut être constitué que de 5 femmes et 4 hommes ou 5 hommes et 4 femmes.

Il ajoute que le Président de la Fédération est intégré dans la composition du Bureau Exécutif.

Il précise que les personnes qui ne peuvent être Secrétaire Général ou Trésorier de la Fédération sont des Présidents de comité départemental ou d'une ligue régionale.

Il indique que les deux représentants des sportifs de haut niveau intègrent directement le Bureau Exécutif de la Fédération. Monsieur VERFAILLIE déclare que c'est donc pour cette raison que Madame Léa AVAZERI a été proposée comme trésorière adjointe et que Monsieur Mehdi FILALI a été proposé comme délégué auprès du Président.

Madame BARBARIN indique qu'il lui semble que les postes de trésorier et secrétaire sont incompatibles avec tout poste de dirigeant dans un organe déconcentré et un club.

Monsieur VERFAILLIE indique que l'incompatibilité concerne les présidents.

Madame BARBARIN interpelle toutefois Monsieur GRUMIC en mentionnant que les textes précisent qu'il s'agit du mot « dirigeant » et non pas « président ». Elle indique qu'elle avait posé la question lors d'un précédent Conseil d'Administration, car elle estimait que cette norme d'incompatibilité était conséquente. Elle estime que dans ce cas, il faut donc faire démissionner de certains postes.

Madame CESARO répond à Madame BARBARIN qu'elle a aussi fait des recherches et affirme que sur une association loi 1901 on considère comme dirigeant la personne qui possède un mandat social, ce qui est uniquement le cas du président.

Madame BARBARIN affirme que sont considérées comme instances dirigeantes le Bureau Exécutif, le comité directeur ou le Conseil d'Administration.

Monsieur GRUMIC ajoute que pour exemple les membres du Conseil d'Administration sont les administrateurs et non pas des dirigeants de la Fédération.

Une discussion a lieu sur ce point par la suite.

Monsieur ISSERT juriste de la fédération annonce le résultat du vote il indique que sur 31 membres il y a eu 30 voix d'exprimées :

- 23 votes POUR le Bureau Exécutif.
- 4 votes CONTRE le Bureau Exécutif.
- 3 votes NULS.

Le Président annonce que le Bureau Exécutif est élu et appelle à les féliciter.

4- VOTE DE LA COMMISSION MEDICALE

Monsieur AKRAM présente la commission composée de :

Docteur Franco ROMAN (Président) ; Docteur Najib AKRAM (membre) ; Docteur Olivier BARBER (membre) ; Docteur Cédric CLEOPHAX (membre) ; Docteur David ERNST (membre) ; Docteur Duong Minh NGUYEN (membre) ; Docteur Le Thao NGUYEN (membre).

La Commission médicale est élue à l'unanimité avec 31 votes POUR.

Le Président appelle à les féliciter.

5- VOTE DE LA COMMISSION D'ETHIQUE ET DE DEONTOLOGIE

Monsieur GRUMIC présente le comité d'éthique et de déontologie : Monsieur Olivier PAULUS (Président) ; Madame Marie-Lise ALLARD (membre) ; Madame Evelyne CIRIEGI (membre) ; Madame Anne GROSPAILLET-QUINTIN (membre) ; Monsieur Gilles BUI-XUAN (membre) ; Monsieur Richard MONNEREAU (membre) ; Monsieur Gérard NGUYEN (membre).

Madame BARBARIN notifie qu'il manque une candidature.

Monsieur GRUMIC répond qu'il y avait 6 personnes qui étaient membres du comité d'éthique et de déontologie et qu'elles ont voulu poursuivre leur mission. Il ajoute que dans ces 6 personnes il y avait quatre hommes et deux femmes et afin de se rapprocher de la parité une candidature féminine est proposée, qui est celle de Madame Anne GROSPAILLET-QUINTIN.

Madame BARBARIN demande pourquoi il n'y a pas le choix entre toutes les candidatures.

Elle demande comment expliquer à cette personne qui a fait une candidature et que le Conseil d'Administration ne l'examine pas.

Monsieur GRUMIC répond qu'il s'agit d'une proposition et qu'il est possible de voter contre.

Une discussion a lieu par la suite.

Madame Nadia DUMONT admet également qu'elle est surprise de ne découvrir les listes qu'au moment du Conseil d'Administration et de ne pas connaître toutes les candidatures en amont.

Le Comité d'éthique et de déontologie est élu avec :

- 27 votes POUR
- 2 votes CONTRE
- 2 ABSTENTIONS

Le Président remercie de la confiance pour cette commission.

6- VOTE DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE DE PREMIERE INSTANCE

Monsieur GRUMIC présente les membres de la Commission disciplinaire de première instance :

Madame Nadia BONY (Présidente) ; Madame Christelle BRETON (membre) ; Monsieur Alex BOISGROLLIER (membre) ; Monsieur Emmanuel CLERIN (membre) ; Monsieur Pierre-Yves COLIN (membre).

La Commission disciplinaire de première instance est élue avec :

- 27 votes POUR
- 2 votes CONTRE
- 1 ABSTENTION
- 1 vote NUL

Le Président renouvelle ses remerciements pour la confiance accordée à cette commission.

7- VOTE DE LA COMMISSION DISCIPLINAIRE D'APPEL

Monsieur GRUMIC présente les membres de la Commission disciplinaire d'appel :

Monsieur Robert VINCENT (Président) ; Madame Judith REGNAULT (membre) ; Madame Sabina SOUIOUNOV (membre) ; Monsieur Jeremy BOUTIER (membre) ; Monsieur Laurent EGHAZARIAN (membre).

La Commission disciplinaire d'appel est élue avec :

- 27 votes POUR
- 1 vote CONTRE
- 1 vote NUL
- 2 ABSTENTIONS

Le Président remercie pour la confiance accordée à cette Commission.

8- QUESTIONS DIVERSES

Monsieur CHOURAQUI intervient en indiquant que tous ces membres sont essentiellement présents pour construire. Ils doivent ainsi se comporter de manière solidaire et sans clivage. Ceci doit se faire pour l'avenir des pratiquants et des clubs. Car le Conseil d'Administration doit aller dans le même sens, l'intérêt de tous les membres de la Fédération. Il doit veiller à la paix, et à créer le meilleur. Il souhaite que tous les membres collaborent pour créer une symbiose extrêmement souhaitable pour la Fédération car il place sa confiance en chaque membre des comités. Il remercie les membres du Conseil d'Administration pour la qualité de leur écoute.

Monsieur VERFAILLIE indique que son équipe se trouve dans cet état d'esprit, il veut que soit créée de la confiance les uns envers les autres et qu'une fois que cette confiance est installée, il y aura des responsabilités qui vont arriver, mais qu'il faut avant tout réussir à ne pas créer de clivage et que toutes les parties en aient bien conscience.

Madame BARBARIN demande si le vote du budget prévisionnel par le Conseil d'Administration doit être fait avant l'Assemblée Générale.

Monsieur GRUMIC répond que le budget prévisionnel est effectivement voté en amont par le Conseil d'Administration.

Madame BARBARIN demande alors si le Conseil d'Administration sera alors convoqué de nouveau durant le mois de janvier. Et demande si le budget prévisionnel de la saison 2024/2025 sera voté.

Monsieur GRUMIC rappelle que le vote du budget prévisionnel de la saison 24/25 a déjà été fait lors de l'Assemblée Générale du 9 décembre 2023. De ce fait, la prochaine assemblée générale devra voter, le budget prévisionnel pour la saison 25-26.

Madame BARBARIN indique que le budget prévisionnel 2025/2026 n'a pas été remis.

Monsieur GRUMIC affirme que le budget prévisionnel pour la saison à venir doit être voté avant septembre 2025.

Par la suite, Madame BARBARIN fait une autre demande en ce qui concerne les membres pour le vote de la CSDGE. Elle aimerait étudier l'entrée des femmes hauts gradés dans cette commission, car elle estime qu'elle ne reflète plus les pratiquants de la Fédération. Elle demande aussi une ouverture de la CSDGE d'un ou deux hauts gradés en situation de handicap.

Monsieur VERFAILLIE précise que la CSDGE est une désignation faite par le Président et que celle-ci est proposée au Conseil d'Administration avec un vote. Par la suite la commission se réunit pour désigner le Président de la CSDGE. Monsieur VERFAILLIE espère que la CSDGE sera votée et désignée pour mi-février. Il répond qu'il regardera avec attention et sera vigilant sur la partie handicap et vérifiera s'il y a des femmes membres de la CSDGE.

Monsieur ROSADINI souhaite conforter les propos de Monsieur CHOURAQUI, il indique qu'il y a de nombreuses compétences dans ce Conseil d'Administration qu'il faut mettre en œuvre. Il ajoute qu'il souhaite avoir une pensée pour Monsieur DIDIER dirigeant de la Fédération pendant 25 ans. Il ajoute qu'il faut aller à l'essentiel c'est-à-dire dans l'intérêt des clubs et des licenciés.

Madame MAURY affirme qu'elle rejoint les propos de monsieur CHOURAQUI et Monsieur ROSADINI. Elle questionne sur les modalités de nomination de la commission des juges et arbitres et sur le fonctionnement de l'appel à candidature.

Monsieur VERFAILLIE répond que le Bureau Exécutif devait être désigné avant tout. Une fois ce vote réalisé, le président de la commission d'arbitrage sera nommé. Par la suite, le président de cette commission va proposer la composition de sa commission au Conseil d'Administration qui devra valider ou non cette proposition.

Monsieur VERFAILLIE ajoute que pendant la période où il n'y pas de Président de la commission d'arbitrage, il a demandé au secrétaire de cette commission de faire l'intérim pour qu'il y ait une continuité du service, et ceci afin d'éviter toute interruption. Il pense que le vendredi 10 janvier 2025 sera nommé le Président de la Commission des juges et arbitres.

Madame MAURY demande si l'ancien responsable national œuvrera toujours pour une compétition nationale d'arts martiaux vietnamiens qui se déroulera début février.

Monsieur VERFAILLIE répond qu'il consultera la Commission des juges et arbitres pour voir si les personnes concernées souhaitent poursuivre.

Monsieur VERFAILLIE remercie les membres du Conseil d'Administration pour la qualité des échanges et indique que les commissions les plus urgentes ont été désignées. Il précise qu'un deuxième Conseil d'Administration devrait avoir lieu mi-février pour finaliser les autres commissions.

Il propose un temps de détente par la suite et souhaite que les membres se retrouvent à 19h30 pour un repas de bienvenu aux membres et pour célébrer cette nouvelle olympiade. Il affirme qu'il compte sur tout le monde pour la suite.

Sans autres questions, la séance a été levée à 17h17

Fait à Montrouge, le 4 janvier 2025

Le Président
Bruno VERFAILLIE

Le Secrétaire Général
Philippe DHERBECOURT